VENTES A L'ENCAN.

Spear & Escoffier.

ANNONCE JUDICIAIRE.

PROPRIETE Commerciale et Résidences DE CHOIX,

Nos 735 A 741 RUE ROYALE

ET 706 RUE STE-ANNE,

Formant l'encoignure des rues Royale et Ste-Anne.

Nos 909 ET 913 RUE ST-LOUIS.

No 714 RUE STE-ANNE.

No 716 RUE DAUPHINE,

A l'encoignure de la rue Orléans.

Succession d'Emile B. Angaud.

No 61,621—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division B.

IL sera vendu à l'enchère publique, MERCREDI, le 20 mai 1903, à midi, par SPEAR & ESCOFFIER, Placide J. Spear, encanteur, à LEUR BUREAU ET BOURSE, No 802 Perdido, entre les rues Carondelet et Baronne, en vertu de et conformément à un ordre de l'Hon. Fred D King, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division B, daté le 15 avril 1903, pour le compte de la succession ci-dessus, la propriété ci-après décrite, à savoir—

I

Nos 909-913 RUE ST-LOUIS

Un certain lot de terre situé dans le Deuxième District de cette ville, dans l'ilet No 90, borné par les rues St Louis, Toulouse, Dauphine et Bourgogne, lequel dit lot mesurant 30 pieds de face à la rue St Louis, sur 60 pieds de profondeur, avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, désigné par les Nos 909-913 rue St Louis. Les améliorations comprenant une résidence double en briques, contenant trois chambres et une cuisine de chaque côté, aussi ci-erne, latrine, hydrant, avec corridor de chaque côté. Louée 12 dollars chaque côté. Achetée de Mme M J. Allen, par acte de A. E. Bienvenu, ancien notaire, daté le 22 avril 1872, enregistré dans le livre des transferts 101, folio 266.

II

No 716 RUE DAUPHINE.

Coin de la rue Orléans.

Un certain lot de terre, situé dans le Deuxième District de cette ville, dans l'ilet No 73 borné par les rues Dauphine, Orléans, Bourbon et St Pierre, lequel lot mesurant en mesure française, 72 pieds de face à la rue Dauphine sur 31 pieds de profondeur et façade à la rue Orléans, le tout plus ou moins, ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent désigné par le No 716 rue Dauphine. Les améliorations comprenant la jolie résidence en briques à trois étages, avec rez de chaussée, avec veranda en fer ouvragé sur la façade entière et les côtés de chacun des premier et deuxième étages, et contenant au rez-de-chaussée trois chambres: quatre chambres au premier étage, trois chambres au deuxième étage; aussi une cuisine en briques à deux étages et rez-de-chaussée contigu, avec une chambre au rez-de-chaussée et une chambre à chacun des étages supérieurs, escalier dans la bâtisse de la cuisine, cour et rez-de-chaussée pavés en pierres plates, citerne, latrine, etc., et portant le numéro municipal 716 rue Dauphine, forment l'encoignure de la rue Orléans. Achetée de veuve E. H. Lehman, par acte de Jules F. Meunier, notaire, daté le 9 mai 1887, enregistré dans le livre du bureau des transferts 127, folio 450.

III

Nos 735 A 741 RUE ROYALE ET No 706 RUE STE-ANNE.

Un certain lot de terre, situé dans le Deuxième District de cette ville, dans l'Ilet No 59, borné par les rues Royale, Ste Anne, Bourbon et Orléans, lequel lot formant l'encoignure des rues Royale et Ste Anne et est désigné par la lettre A et mesurant d'après un devis de D. E. Seghers, voyer, daté le 14 avril 1903 53 pieds 3 pouces 4 lignes de face à la rue Royale sur 83 pieds 11 pouces, 4 lignes de profondeur et façade à la rue Ste Anne, une première profondeur de 70 pieds sur l'autre ligne de côté, de là se retrecissant de 3 pieds sur une ligne courant vers la rue Ste Anne, de là 12 pieds 7 pouces sur une deuxième profondeur à la ligne du fond et 50 pieds, 3 pouces, 4 lignes de largeur sur la ligne du fond, le séparant du lot "B" ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent désigné par les Nos 735 à 741 rue Royale et 706 rue Ste-Anne, et est composé du tout de la propriété achetée de Wm A. Kernaghan par acte de Jules Meunier, notaire, daté le 7 août 1884, enregistré dans le bureau des transferts, livre 121, folio 72, et une portion de la propriété achetée de J. L. O. Esnard, par acte d'Oscar Drouet, ancien notaire, daté le 26 avril 1886, enregistré livre 122, page 867.

Les améliorations comprennent une bâtisse à deux étages en briques avec une jolie véranda étendant tout autour du second étage, le rez-de-chaussée occupé par A. Hymel & Co comme magasin de meubles. La partie supérieure est divisée en deux corps de logis, une avec hall entrée par le No 735 rue Royale, et contenant hall sur le côté, 2 chambres à coucher salon et cuisine; citerne, hydrant, cabinets bas et haut; l'autre corps de logis a un hall entrée par le No 706 rue Ste Anne et contient pallier, quelques six chambres, cuisine, hydrant, cabinets, etc., et porte les Nos 735 à 741 rue Royale et 706 rue Ste Anne.

Le rez-de-chaussée est loué à bail jusqu'au 31 août 1903 $600 par an, payable mensuellement $50 par mois, la partie supérieure est louée $40 par mois, payable mensuellement, faisant un total de $90 par mois pour toute la propriété.

IV

No 714 RUE STE-ANNE.

Un certain lot de terre situé dans le Deuxième District de cette ville, dans l'Ilet No 59, borné par les rues Ste Anne, Orléans, Bourbon et Royale, lequel lot est désigné par la lettre B, sur un croquis de D. E. Seghers, voyer, daté le 14 avril 1903, et mesure 42 pieds 10 pouces 4 lignes de face à la rue Ste Anne, 50 pieds 3 pouces 4 lignes de profondeur, et 44 pieds 3 pouces de largeur sur la ligne du fond, ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent.

Les améliorations comprennent une résidence à un étage en briques et en bois ayant hall sur le côté, aussi galerie sur le côté, salon, deux chambres à coucher, cuisine, salle à manger, chambre à bain, etc., water works, beau dégagement, citerne et corridor. Désignée par le No 714 rue Ste Anne. Louée $20 par mois.

Etant la portion la plus près de la rue Bourbon de la propriété acquise de J. L. O. Esnard et autres par acte pardevant Oscar Drouet, daté avril 26 1886 enregistré au Bureau des Aliénations, livre 122, page 867.

Termes et conditions—La moitié au plus comptant et la balance à un crédit de un an et deux ans à l'option des acquéreurs, en billets portant six pour cent par an d'intérêt du jour de l'acte de vente, garantis par hypothèque et privilège et hypothèque spéciale de vendeur, l'acte de vente devant contenir la clause de non aliénation et vente sans estimation et cinq pour cent pour honoraires d'avocat en cas de poursuite pour enforcer le paiement des billets et toutes les autres clauses usuelles dans les actes de vente, les acquéreurs d'assurer les améliorations pour le montant de la portion à crédit et de transférer les polices au porteur des billets, et d'assumer de payer en sus du prix de l'adjudication les taxes de 1903, et de déposer avec l'encanteur dix pour cent du prix au moment de l'adjudication et avoir droit aux loyers seulement du jour où se passera l'acte de vente.

Actes de vente pardevant Jules F. Meunier, notaire, aux frais des acquéreurs ainsi que les timbres d'internal revenu.

Jérémie Munier, Charles F. Claiborne, avocats.

19 avril—19 26—mai 3 10 17 20

ANNONCE JUDICIAIRE.

Un demi intérêt indivis dans la bâtisse en brique à trois étages

No 732 rue Royale.

Entre les rues STE ANNE et L'ALLEE ST. ANTOINE.

Ensemble avec tout le contenu là dedans.

Le tout devant être vendu en bloc.

Succession de Margaret Deeves, Cour Civile de District, pour la paroisse d'Orléans, No 69,667 Division "D".

PAR SPEAR & ESCOFFIER, Placide J. Spear, Encanteur—Bureau No 802 rue Perdido—MERCREDI, le 27 mai 1903, à midi, il sera vendu à l'enchère publique à leur Bureau et Bourse, No 802 rue Perdido, entre les rues Carondelet et Baronne en vertu de et conformément à un ordre de l'Hon. W. B. Somerville, juge de la Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans, Division D, daté le 21 avril 1903 dans l'affaire ci-dessus

La moitié indivise de tous les droits, titres et intérêts de la succession dans et à un certain lot de terre, ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, et le contenu de ladite bâtisse, lequel dit lot de terre est situé dans le deuxième district de cette ville, dans l'ilet borné par les rues Royale, l'Allée St Antoine, les rues Chartres et Ste Anne, le lot est désigné par le No 2, sur un plan fait par J. A. d'Hémécourt, député voyer de ville, daté le 28 février 1889, et déposé pour référence en l'étude d'Octave de Armas, ancien notaire en cette ville, et mesurant d'après ledit plan, vingt quatre (24) pieds de face à la rue Royale sur une profondeur de quatre vingt un pieds 2 pouces (81 pieds 2 pouces) entre lignes parallèles, étant la même propriété qui fut acquise par Mlle Margaret Deeves et al, par achat de la "People's Homestead Association," le 1er août 1902 par acte passé pardevant Théo. G. Spitzfaden, notaire, enregistré dans le bureau des transferts, livre 185, folio 576. Le contenu de la bâtisse, lequel est vendu avec la propriété, comprend un grand assortiment d'articles religieux et autres, tels que livres, crucifix, médailles, médaillons, articles de première communion, statuettes, rosaires, scapulaires, bénitiers, papier tissu et cierges, tablettes, chandelles en cire, chapelets, couronnes en métal et autre matériel, cierges de première communion, statues, lampes, chandeliers dorés, plaqués et autres, fleurs, feuilles d'or et d'argent, fournitures de bureaux, portraits de tout genre et d'autres articles trop nombreux à mentionner; le tout d'après l'inventaire enregistré en cour. Le tout devant être vendu en bloc.

Conditions—Comptant à l'adjudication.

L'acte de vente pardevant J. M. Quintero, notaire, aux frais de l'acquéreur.

26 avril—26—mai 3 10 17 24 27

Denis, Danziger & Tessier.

ANNONCE JUDICIAIRE.

VENTE EN PARTAGE.

COTTAGES SIMPLES ET DOUBLES

Dans le Sixième District.

Frank Sharp, Jr., et als, vs Henry Zeller et al.

No 58,208—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.

PAR DENIS, DANZIGER & TESSIER—J. C. Denis, Encanteur—Bureau No 134 rue Carondelet.—MARDI, 26 mai 1903, à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières, 311 rue Baronne, entre les rues Gravier et Union, il sera vendu à l'enchère publique en vertu d'un jugement rendu le 2 janvier 1901, et signé le 29 janvier 1901, par l'Hon. Geo. H. Théard, juge de la susdite Cour, Division E, dans l'affaire ci-dessus intitulée, la ci-après décrite propriété à savoir:

1° Deux lots de terre ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, désignés par les Nos 5249, 5251, 5255 et 5257 rue Annonciation, consistant en deux cottages doubles contenant de chaque côté 3 chambres, citerne, hangar, etc., situés dans le sixième district de cette ville, dans l'ilet No 135, borné par les rues Laurel, Valmont, Annonciation [autrefois Jersey] et Bellecastle, et désignés par les Nos 5 et 6 sur un plan de F. Tourné, daté le 23 juin 1866; lesdits lots sont contigus et mesurant chacun 32 pieds de face à la rue Jersey, maintenant Annonciation sur 110 pieds de profondeur.

2° La moitié du lot No 2 et la moitié du lot No 6, dans l'ilet No 78, borné par les rues Tchoupitoulas, Front, Lyon et Upperline, et mesurant chacun 15 pieds de face à la rue Front sur 75 pieds de profondeur, ensemble avec les bâtisses qui s'y trouvent, désignés par les nos 4847 et 4849 rue Water ou Front, consistant en un cottage double contenant 3 chambres, hangar, citerne, etc., de chaque côté.

3° Trois certains lots de terre ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situés dans le Sixième District de cette ville, dans l'ilet borné par les rues Tchoupitoulas, Valmont, Bellecastle et Annonciation, désignés par les Nos 1, 2 et 3, et mesurant comme suit, à savoir: le lot No 1, 33 pieds 7 pouces 7 lignes de face à la rue Tchoupitoulas, 22 pieds de largeur dans le fond, 116 pieds 10 pouces et 6 lignes de face à la rue Valmont, 115 pieds de profondeur sur la ligne le séparant du lot No 2; et le lot No 2 mesurant 30 pieds 6 pouces de face à la rue Tchoupitoulas, 30 pieds de largeur dans le fond, 115 pieds de profondeur sur la ligne le séparant du lot No 1, et 113 pieds 4 pouces 9 lignes sur le côté du lot No 3, et le lot No 3 mesurant 30 pieds 6 pouces de face à la rue Tchoupitoulas, 113 pieds 4 pouces 9 lignes sur le côté du lot No 2 et 11 pieds 8 pouces 8 lignes sur le côté du lot No 4, et 30 pieds de largeur dans le fond. Les améliorations sont désignées par les Nos 5281 et 5283 rue Tchoupitoulas, et comprenant un cottage double contenant de chaque côté 4 chambres, hangar, citerne, etc.

4° Un certain lot de terre ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent dans le Sixième District de cette ville, dans l'ilet borné par les rues Magasins, Constance et l'avenue Napoleon, désigné par la lettre C sur le No 10, et mesurant 33 pieds 4 pouces de face à la rue Magasins, commençant à un point 66 pieds 4 pouces de l'encoignure de la rue Jena, sur 95 pieds 5 pouces et 5 lignes de profondeur. Les améliorations sont désignées par le No 4430 rue Magasins et comprenant un joli cottage simple, retiré de la banquette, barrière en fer sur la façade, contenant 5 chambres, citernes, galeries, hangar, etc. La maison est bien tapissée.

5° Deux lots de terre, ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, dans le Sixième District de cette ville, dans l'ilet borné par les rues Water, Constantinople, Tchoupitoulas et Austerlitz, désignés par les Nos 11 et 12 dudit ilet et faisant face à la rue Water le lot No 12 formant l'encoignure des rues Water et Austerlitz; lesdits lots mesurant ensemble, plus ou moins, 50 pieds 2 lignes de face à la rue Water, 94 pieds 6 lignes sur le côté le plus près de la rue Constantinople sur 92 pieds 1 ligne de face et profondeur sur la rue Austerlitz. Lesdites améliorations sont désignées par les Nos 400, 408 et 410 rue Austerlitz, et comprenant un cottage simple et double; le cottage simple contenant 3 chambres, citerne, hangar, etc., le cottage double 3 chambres, citerne, hangar, etc., de chaque côté. Le chemin de fer de ceinture en face sur la rue Water.

6° Deux certains lots de terre ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, dans le Sixième District de cette ville, dans l'ilet borné par les rues Laurel, Cadix, Constance et Jena, d'après le plan dressé par H. M. Rothusen, daté le 7 juin 1841, et désignés par les Nos 21 et 22 et mesurant chacun 30 pieds de face à la rue Cadix sur 150 pieds de profondeur entre lignes parallèles. Les améliorations comprenant un cottage simple désigné par le No 715 rue Cadix, contenant 4 chambres, citerne, hangar, etc.

Conditions—Un tiers au plus comptant, la balance en 1 et 2 ans ou en 1 an, à l'option de l'acquéreur; la portion de crédit s'il y a, devant être représentée par des billets de l'acquéreur portant 8 pour cent d'intérêt par an du jour de la vente jusqu'au paiement final, toutes les clauses usuelles de sécurité, et l'acquéreur payant les taxes de 1903; 10 pour cent au moment de l'adjudication.

Acte de vente par devant Robert Legier notaire, aux frais des acquéreurs.

25 av—25 26—mai 3 10 17 24 26

VENTES A L'ENCAN.

E. A. Carrère.

ANNONCE JUDICIAIRE.

VENTE EN PARTAGE.

2622 et 2629 RUE MAGASIN, entre l'avenue Washington et la rue Sixième.

Mme Ella S. Staples vs Mme Miriam E. Levy et als.

No 70,195 — Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans, Division D.

PAR E. A. CARRERE, encanteur—MARDI, le 19 mai 1903, à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières, 311, rue Baronne, en vertu d'un jugement en date du 14 avril 1903 par l'Hon. W. B. Sommerville juge de la susdite Cour, Division D, le procédera de vendre à l'enchère publique, la propriété ci-après décrite, à savoir:

1° Un certain lot de terre avec toutes les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Quatrième District de la Ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'ilet borné par l'avenue Washington, les rues Sixième, Magasin et Camp, désigné par le No 9, ou le lot le plus près de l'avenue Washington. Ledit lot mesurant 30 pieds 1 pouce et 1 ligne de face à la rue Magasin sur une profondeur de 126 pieds 1 pouce entre lignes égales et parallèles.

Aussi, une portion de terre avec toutes les améliorations qui s'y trouvent située dans le même district et ilet, que la propriété premièrement décrite avec laquelle elle est immédiatement contigu dans le fond, désigné sur un devis annexé à un acte passé pardevant John Coofey, ancien notaire, en cette ville, le 29 août 1876, par lettre et le numéro A. 1, et étant la partie du fond du lot original No 9, sur un plan fait par C. A. Hedin le 11 juillet 1851. La dite portion de terre mesurant 30 pieds, un pouce et une ligne de largeur sur la ligne du fond du dit lot No 9 sur une profondeur entre ligne égales et parallèles de 33 pieds, 11 pouces. Ladite portion de terre formant partie du dit lot original No 9.

Les améliorations sont connues comme le No 2833 rue Magasins et comprenant une résidence à deux étages retirée en arrière d'une jolie grille en fer, et contenant 8 chambres, escalier dans le vestibule, office, galerie sur la façade, le côté et dans le escaliers dans le fond. Dans la cour se trouvent hangar avec chambre de blanchissage et chambre à bain, deux citernes, pelouse sur le côté, etc.

2° Un lot de terre avec toutes les améliorations qui s'y trouvent etc., situé dans le Quatrième District de cette ville dans l'ilet borné par l'avenue Washington, les rues Sixième, Magasin et Camp et désigné comme le lot No 10 sur un plan par C. A. Hedin, architecte. Ledit lot mesurant 30 pieds, 1 pouce et 1 ligne de face à la rue Magasin, sur une profondeur de 126 pieds, 1 pouce, entre lignes parallèles. Aussi un morceau ou portion de terre et améliorations qui s'y trouvent, etc., situé immédiatement dans le fond dudit lot No 10, dans ledit ilet No 67 et mesurant 30 pieds 1 pouce 1 ligne de largeur sur une profondeur de 33 pieds 11 pouces entre lignes parallèles, faisant ainsi une profondeur de ladite dernière décrite propriété de 160 pieds, et ledit morceau ou portion de terre formant la partie du fond dudit lot No 10, originellement.

Les améliorations sur le dernier lot et portion de terre sont connues comme 2839 rue Magasin, ayant les mêmes améliorations et avantages que la propriété premièrement décrite.

Conditions—Un tiers au plus comptant, la balance, s'il y en a, en un an avec 7 0/0 d'intérêt de la date de l'adjudication, représentée par des billets garantis par hypothèque et lien du vendeur sur la propriété vendue et par les stipulations usuelles. Actes de vente pardevant Joshua Burtz, notaire, aux frais des acquéreurs, lesquels aussi assumeront les taxes de 1903 en plus et au-dessus du prix de la vente. Un dépôt comptant de 10 0/0 au moment l'adjudication.

E. A. CARRERE.
Encanteur.

R. A. Tichenor, W. F. Brewer, avocats.

19 avril—19 26—mai 3 10 17 19

Stroudback & Stern.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Succession de A. MERCADAL.

No 69,799—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division E.

PAR STROUDBACK & STERN—Léonard L. Stern, Encanteur,—LUNDI, 11 mai 1903, à 11 heures a. m., il sera vendu à l'enchère publique, en vertu d'un ordre de cour signé le 29 avril 1903, par l'Hon. George H. Théard, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division E, dans l'affaire ci-dessus intitulée et numérotée:

Tout le contenu de la buvette du détaint A. Mercadal dans sa buvette dans la Bâtisse Denègre, faisant face à l'allée des Variétés, incluant les marchandises, installations et meubles de la buvette, ensemble avec le droit d'occupation du loca de la buvette pour le terme non expiré du bail au et incluant le 30 septembre 1903, sur lequel jour le bail expire sans droit ou privilège de renouvellement, l'acquéreur assumant et promettant de payer le loyer de $90 par mois jusqu'à l'expiration du bail.

Le tout devant être vendu en bloc au plus haut enchérisseur pour du comptant.

Denègre, Blair & Denègre, avocats.

30 avril—30—mai 3 10

ANNONCE JUDICIAIRE.

SUCCESSION DE BRYAN DALY.

No 70,309—Cour Civile de District, Division B.

PAR STROUDBACK & STERN—Léonard L. Stern, encanteur — JEUDI, le 4 juin 1903, à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières, 311 rue Baronne, il sera vendu à l'enchère publique, en vertu d'un ordre de cour signé le 1er mai 1903 par l'Hon. Fred D. King, juge de la Cour Civile de District, Division B, dans l'affaire ci-dessus intitulée et numérotée.

Une certaine portion de terre, avec les bâtisses qui s'y trouvent située dans le quatrième district de cette ville, dans l'ilet borné par les rues St André, Annonciation, Josephine et Chippewa, désignée comme le lot B, commençant à une distance de quarante sept pieds et deux lignes de l'encoignure des rues St André et Annonciation, et mesurant dix-sept pieds de face à la rue St André, seize pieds 11 pouces et six lignes de largeur dans le fond, sur cent vingt six pieds huit pouces et six lignes de profondeur sur la ligne de côté le plus près de la rue Annonciation, cent vingt sept pieds six pouces de profondeur sur l'autre ligne de côté le plus près de la rue Chippewa.

Conditions:—Comptant et l'acquéreur assumant les taxes de 1903, et faisant un dépot comptant de 10 pour cent au moment de l'adjudication.

L'acte de vente pardevant le notaire devant être nommé par l'encanteur aux frais de l'acquéreur.

3 mai—3 10 17 24 31—juin 4

ANNONCE JUDICIAIRE

Succession de Bryan Daly.

No 70,309, — Cour Civile de District — Division B.

PAR STROUDBACK & STERN—Léonard L. Stern, Encanteur—JEUDI, le 14 mai 1903, à 11 heures A. M. sur les lieux, No 734 rue St André, il sera vendu à l'enchère publique en vertu d'un ordre de cour signé le 1er mai 1903 par l'Hon. Fred. D. King, juge de la Cour Civile de District, Division B, dans l'affaire ci-dessus intitulée et numérotée,

Un lot de meubles de maison.

Conditions—Comptant.

3 mai—3 10 14

VENTES PAR LE SHERIF

ANNONCE JUDICIAIRE.

L'ATTENTION SPECIALE

Des Directeurs de Théâtre et Amateurs est appelée à la vente par le shérif d'un grand et excellent assortiment de valeur de

Costumes de Théâtre, etc.,

Adaptés et convenables pour

Les Principaux Opéras Comiques.

Le tout en splendide condition.

Aussi un lot de malles, etc.

Joseph Tressi et Dolores Howey, sa femme, vs William A. Thompson.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA Paroisse d'Orléans—No 67,820—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus intitulée, je procéderai à vendre à l'enchère publique, aux lieux ci-après désignés, le LUNDI, 11 mai 1903, à 10:30 heures a. m., a propriété ci-après décrite à savoir:

Dans un entrepot rue Ste Anne, entre les rues Royale et Chartres, un grand assortiment de costumes de théâtre, etc., d'après inventaire enregistré.

Aussi un lot de malles.

Saisi dans l'affaire ci-dessus

Conditions—Comptant sur les lieux.

H. B. McMURRAY,
Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans.

Geo. Montgomery et H. M. Analey, avocats pour les plaignants.

Mem—A partir du 7 mai (dimanche exceptés) les articles ci-dessus peuvent être inspectés, de 9 heures a m à 4 heures p. m.

30 avril—30—mai 6 10 11

VENTES A L'ENCAN

Harry H. Hodgson.

ANNONCE JUDICIAIRE.

3 cars chargés de marchandises en cargaison.

Pour le compte de qui cela peut concerner.

LUNDI LE 11 MAI 1903

PAR HARRY H. HODGSON, Encanteur—Bureau No 732 rue Commune. A 10 heures a. m., au dépot du T. & P. R. R. au pied de la rue Thalie, pour le compte de qui cela peut concerner, sous l'Acte 124 de 1890, à l'enchère publique, il sera vendu:

De Leavenworth, Kans. consigné à ordre notifiez Denton Bros, T. P. 6436 Ex M. P 8967.

De Leavenworth, Kans. consigné à ordre notifiez Denton Bros., B. C. A. N. 323.

Conditions — Comptant après le certificat du peseur public.

9 mai—9 10 11

Paul & Gurley.

PLACEMENT DE CHOIX ET REMUNERATEUR,

De Premiment point historique

AU COIN DES RUES

CAMP ET NATCHEZ,

Comprenant l'Edifice Double à Quatre Etages, en Briques, de Valeur, Central et Attrayant

(Occupant deux lots de terre.)

Nos 400, 402 et 404 Rue du CAMP, et 534, 536, 538 Rue NATCHEZ

—SITUÉ DANS—

Le Cœur du Centre Commercial,

A proximité de toutes les principales Banques et Compagnies d'Assurances, du proéminent Commerce en gros et détail, des Bourses, Journaux, et Bâtisses de Bureaux, sur la rue principale, et à seulement un ilet du site populaire, le plus approprié et probablement de la nouvelle

Bâtisse de la Poste

—AUSSI—

Le Joli et Attrayant Cottage-Résidence Simple,

No 804 Ave Napoléon,

—ENTRE—

Les Rues Constance et Magasins.

SUCCESSION DE P. H. SKIDMORE.

No 67,379—Cour Civile de District, pour la paroisse d'Orléans.—Division A.

PAR PAUL & GURLEY.—Albert Paul, Encanteur — Bureau 725 rue Commune—MARDI, le 9 de juin 1903, à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières, No 311 rue Baronne, en vertu et conformément à un jugement rendu le premier de mai et signé le 7 de mai 1903, par l'Hon. T. C. W. Ellis, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division A, dans l'affaire de la succession de P. H. Skidmore, il sera vendu à l'enchère pour opérer un partage, savoir—

1° Deux certains lots de terre, avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situés dans le Premier District de cette ville, dans l'ilet borné par les rues Camp, Natchez, Magasin et Peydras, désignés comme lots A et B, sur un plan fait par J. A. Deinel, Jr, daté le 28me jour de février 1880, et mesurant chacun vingt six pieds de face à la rue Camp, par quatre vingt quatre pieds quatre pouces de profondeur.

Les améliorations comprenant la grande bâtisse double en briques à quatre étages désignée par les numéros municipaux 400, 402 et 404 rue du Camp et 534, 536 et 538 rue Natchez, splendidement situés dans la section commerciale dans une des principales rues entourée par toutes les premières institutions commerciales. Cette propriété de valeur avec quelques améliorations modernes avec peu d'argent sous une administration intelligente rapportant de magnifiques revenus augmentant continuellement.

2° Un certain lot de terre ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le sixième district de cette ville dans l'ilet borné par l'avenue Napoléon, les rues Jena, Magasins et Constance, et mesurant trente et un pieds six pouces de face à l'avenue Napoléon, trente pieds neuf pouces dans le fond sur cinquante pieds de profondeur.

Les améliorations comprenant le joli et commode cottage résidence connu comme No 804 avenue Napoléon.

Conditions de la vente—Un tiers au plus comptant, et la balance à 1 et 2 ans, ou à 1 2 et 3 ans de crédit, au gré des acheteurs, en billets portant 6 0/0 d'intérêt par an du jour de l'acte de vente garantis par privilège de vendeur et hypothèque spéciale: l'acte de vente devra contenir les clauses de non aliénation et vente sans estimation, et 5 0/0 frais d'avocats en cas de procès pour obliger le paiement des billets, ensemble avec toutes les clauses usuelles dans les actes de vente.

L'acquéreur devra assurer les bâtisses en améliorations jusqu'au montant dues sur les billets et transférer la police aux porteurs des dits billets, et d'assumer de payer en plus du montant de l'adjudication, les taxes de 1903 et le pro rata des polices d'assurance non expirées, et de déposer dans les mains de l'encanteur 10 pour cent du prix, au moment de l'adjudication. L'acquéreur aura droit aux loyer, du jour du passage de l'acte de vente.

Actes de vente aux frais des acheteurs pardevant Felix J. Puig, notaire.

Denegre Blair et Denègre, avocats.

9 mai—9 10 17 24 31—juin 7 9

J. Paul Hecker.

ANNONCE JUDICIAIRE.

LE CONTENU ENTIER

D'une Résidence Bien Meublée,

No 2321 rue Chestnut.

Entre les rues Philip et Première.

Meubles de Maison et Divers.

Consistant en meubles de salon, deux chambres à coucher et salle à manger et chambre à domestique, faïence verrerie et plaqué, tapis, ornements, portraits, ustensils de cuisine et divers, aussi un piano droit de Fisher, etc.

Succession de Herman Bendrat, entre du mineur Wm Kurten Bendrat.

No 69,709—Cour Civile de District pour la Paroisse — Division B.

PAR J. PAUL HECKER, encanteur—Bureau No 731 rue Commune — MARDI, le 19 mai 1903, à 10:30 heures a. m., à la résidence No 2321 rue Chestnut, entre Philip et Première, en vertu d'un ordre de l'Hon. Fred. D. King, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division B, daté le 6 mai 1903, in re, succession de Wm. Kurten Bendrat et Herman Bendrat, dossier No 69,709, il sera vendu au plus haut enchérisseur, à l'enchère publique,

L'assortiment général de meubles de maison, pianos, divers, etc., d'après l'inventaire enregistré.

Conditions—Comptant.

J. PAUL HECKER, Encanteur,
731 rue Commune.

8 mai—8 10 17 18 19

VENTES A L'ENCAN.

Macon&Kernaghan

ANNONCE JUDICIAIRE.

VENTE EN PARTAGE

—DE LA—

Résidence et Magasin en briques à deux étages,

Avenue Louisiana et la rue Tchoupitoulas, sur le terrain courant au fleuve Mississippi avec privilège de batture et tous les droits de terre rapportés à l'avenir. Contigue au Ferry de l'avenue Louisiana et juste au-dessous des grands "Docks Stuyvesant", offrant une grande occasion pour spéculation et placements profitables.

Cottages Simples et Doubles et Lots à Bâtir

Sur et près des lignes de chars et éligibilement situés dans le Quatrième District.

Et une action du Sun Insurance Co.

James Wilson, individuellement et comme administrateur,

vs

George Wilson et als.

No 68,648—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.

PAR MACON & KERNAGHAN—W. A. Kernaghan, encanteur.—Bureau 138 rue Carondelet. JEUDI, le 28 mai 1903, à midi à la Bourse des Propriétés Foncières, No 311 rue Baronne, il sera vendu à l'enchère publique en vertu du jugement rendu le 12 juin et signé 18 juin 1902, par l'Hon. W. B. Sommerville, juge de la susdite cour Division D, dans l'affaire ci-dessus intitulée la propriété ci-après décrite, à savoir:

Actions

Le certificat No 1276 pour trois actions dans le fonds capital de la Sun Insurance Company de la Nouvelle-Orléans, à la valeur au pair de cent dollars par action.

Propriétés Foncières

1° Le magasin en briques à deux étages, No 3328 rue Tchoupitoulas au coin sud est de l'avenue Louisiana, contenant magasin et entrepôt sur le rez-de-chaussée et plusieurs chambres à coucher au premier étage. Le terrain est décrit comme un certain lot de terre avec toutes les bâtisses et améliorations, situé dans l'ancien Faubourg Plaisance, dans l'ancienne Paroisse de Jefferson, dans cet Etat, maintenant dans le sixième District de cette ville. Ledit lot est désigné par la lettre J, sur un plan de Benjamin Buisson, voyer, daté le 8 août 1837, déposé en l'étude de l'ancien juge de Paroisse de la paroisse de Jefferson, lequel dit lot formant l'encoignure de la rue Tchoupitoulas (anciennement Levée) et de l'avenue Louisiana (ancien Grand Cours de Water) et mesurant 33 pieds, 1 pouce de face à la rue Tchoupitoulas (autrefois Levée) sur 200 pieds, plus ou moins de profondeur et façade sur l'avenue Louisiana et s'étendant au fleuve Mississipi, ensemble avec tous les droits de batture et de terre rapportés à l'avenir, étant situé dans l'ilet compris entre la dite rue Tchoupitoulas (autrefois Levée) et l'avenue Louisiana (autrefois Grand Cours de Water) et la rue Toledano et le fleuve Mississipi. Cette propriété est à la tête du système de quai de la ville contigu au "ferry" de l'avenue Louisiana, et juste au-dessus du magnifique système terminal des Docks Stuyvesant, offrant ainsi une occasion pour la spéculation ou placement rarement offerts et ne pouvant se trouver quand cette propriété aura été vendue. Les droits de batture et les accroissements futurs appartenant à cette propriété sont maintenant possédés par peu de propriétés sur la façade du fleuve. Le grand système d'améliorations en perspectives par la Commission du "Dock" assurera de tels avantages à la façade du fleuve, lesquels conduiront à la hausse certaine des propriétés situées là-dessus.

Deuxièmement—Onze lots de terre ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situés dans le Quatrième District de cette ville, dans l'ilet désigné par le No municipal 68, borné par les rues Chippewa, St André, Ste Marie et St Thomas (autrefois Fulton), désignés par les Nos 16, 17, 18, 19, 20, 21, 22, 23, 24, 25 et 26, sur un plan de subdivision par H. W. W. Reynolds, ingénieur civil et voyer, daté le 10 mai 1900, annexé à un jugement rendu par Jas D. Taylor, notaire, décrit spécialement et devant être vendu comme suit, à savoir:

1° Le cottage double en bois à un étage, Nos 634 et 636 rue Ste Marie, à l'encoignure Sud Est de la rue Chippewa, retiré de la banquette et contenant quatre chambres, hangar et citerne de chaque côté. Le lot de terre est désigné par le No 23 formant l'encoignure des rues Ste Marie et Chippewa, et mesurant d'après ledit plan 30 pieds 11 pouces de face à la rue Ste Marie sur une profondeur et façade sur la rue Chippewa de 124 pieds et 2 lignes, et 30 pieds 6 pouces et 4 lignes de largeur sur la ligne du fond. Loué au taux de $240 par an.

2° Le cottage double en bois à un étage, retiré de la banquette Nos 634 et 636 rue Ste Marie, contenant 6 chambres, galeries, hangar et citerne de chaque côté. Le lot de terre est désigné par le No 24 contigu audit lot No 23 et mesurant d'après ledit plan 31 pieds 5 pouces et 4 lignes de face à la rue Ste Marie sur une profondeur de 124 pieds et 2 lignes, et 31 pieds 6 pouces et 4 lignes de largeur sur la ligne du fond. Loué au taux de $240 par an.

3° Le cottage double en bois à un étage, retiré de la banquette, Nos 630 et 632 rue Ste Marie, contenant 6 chambres, galeries, hangar et citerne de chaque côté. Le lot de terre est désigné par le No 25 contigu audit lot No 24 et mesurant d'après ledit plan 31 pieds 5 pouces 4 lignes de face à la rue Ste Marie sur une profondeur de 124 pieds 2 lignes, et une largeur de 31 pieds 4 pouces 5 lignes sur la ligne du fond. Loué au taux de $240 par an.

4° Le cottage simple en bois à un étage No 628 rue Ste Marie retiré de la banquette contenant galeries, 6 chambres, hangar et citerne. Le lot de terre est désigné par le No 26, contigu au dit lot No 25, et mesurant d'après ledit plan 16 pieds et 2 pouces de face à la rue Ste Marie, sur une profondeur de 124 pieds et 2 lignes et une largeur de 16 pieds 6 pouces et 3 lignes sur la ligne du fond. Loué au taux de $120 par an.

5° Le cottage double en bois à un étage Nos 1916 et 1918 rue Chippewa, retiré de la banquette, contenant 4 chambres et citerne de chaque côté. Le lot de terre est désigné par le No 22 contigu au lot 21 et mesurant d'après ledit plan 33 pieds 2 pouces de face à la rue Chippewa sur 142 pieds de profondeur sur la ligne de côté vers la rue St André, le séparant du lot No 21 et sur l'autre ligne de côté une première profonde